

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 novembre 2021

COMPTE-RENDU

Le neuf novembre deux mil vingt et un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Michel JARRASSIER – Mme Brigitte LOUIS-DUPONT – M. Serge RENAUD – Mme Karyn THIAUDIERE – M. Jean-Pierre BINARD – Mme Maryvonne MOIGNER – MM. Jean-Michel AYRAULT – Vincent CHASTANET – Mmes Karine MAUTRET – Nathalie DELURET – Apolline FUMERON.

Etaient excusés : M. Michel CARRETIER – Mme Céline LOUAIL (pouvoir donné à M. Michel JARRASSIER) – MM. Anthony GABIROT – Anthony THIMONIER

Mmes Nathalie DELURET et Apolline FUMERON ont été désignées en qualité de secrétaires de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Election d'un nouveau membre du CCAS ;
- 2 - Election d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres ;
- 3 - Remplacement de Madame Monique ARLOT au sein des diverses commissions communales et organismes extérieurs ;
- 4 - Signature des actes administratifs fonciers : désignation d'un adjoint chargé de représenter la Collectivité ;
- 5 - Tarifs cimetière pour 2022 ;
- 6 - Tarifs Médiathèque pour 2022 ;
- 7 - Passage à la nomenclature comptable M57 et expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) - convention entre l'Etat et la Commune sur les conditions et modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU ;
- 8 - Avis sur la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) entre la Commune et la CCVG ;
- 9 - CCVG : Avis sur le rapport d'activité 2020 ;

10 - SORÉGIES : convention de Mécénat dans le cadre de la pose et dépose des illuminations de Noël ;

11 - Questions diverses.

1 – Election d'un nouveau membre du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉSIGNE Madame Karyn THIAUDIERE** pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune d'Usson du Poitou.

2 – Election d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉSIGNE Madame Brigitte LOUIS-DUPONT** pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

3 – Remplacement de Madame Monique ARLOT au sein des diverses commissions communales et organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose :

Suite au décès de Madame Monique ARLOT et à l'arrivée de Madame Apolline FUMERON au Conseil municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales, et de prévoir le remplacement de Mme Monique ARLOT au sein des organismes extérieurs :

- Commission Vie Locale : Vice-présidente : Mme Karyn THIAUDIERE
- Fêtes et Cérémonies : Mmes Brigitte LOUIS-DUPONT et Karyn THIAUDIERE
- Commission Finances : /
- Commission Affaires scolaires – Jeunesse : Apolline FUMERON
- Commission Voirie-Bâtiments – Equipements – Urbanisme : Karyn THIAUDIERE
- Eaux de Vienne-SIVEER : Jean-Pierre BINARD
- Ecomusée du Montmorillonnais (délégué(e) suppléant(e) : Karyn THIAUDIERE
- ELAN : Brigitte LOUIS DUPONT

4 – Signature des actes administratifs fonciers : désignation d'un adjoint chargé de représenter la Collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER** Madame Brigitte LOUIS-DUPONT, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour représenter la Commune et signer les actes administratifs fonciers.

5 - Tarifs cimetière pour 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2022 :

Concession terrain :

- 50 ans 500 €
- perpétuelle 1 000 €

Concession columbarium :

- 30 ans (renouvelable) 500 €
- 50 ans (renouvelable) 750 €
- ouverture/fermeture 40 €

Concession caverne :

- 30 ans (renouvelable) 500 €
- 50 ans (renouvelable) 750 €
- ouverture/fermeture caverne 40 €

Jardin du Souvenir :

- Dispersion des cendres 50 €
- Gravure sur plaque commémorative 40 €

6 – Tarifs Médiathèque pour 2022

Cotisation annuelle :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Jeunes de moins de 18 ans | Gratuit |
| - Adultes | 7 € |

Remboursement de document perdu ou abîmé Au prix d'achat

Dégradations de boîtiers de CD 1 €

Consultation Internet :

- | | |
|-------------|--------|
| - 1/2 heure | 0.50 € |
| - 1 heure | 1 € |

Impression de document :

- | | |
|-----------|--------|
| - l'unité | 0.50 € |
|-----------|--------|

Ateliers :

- | | |
|-------------------------------|-----|
| - Thème (mercredi après-midi) | 2 € |
|-------------------------------|-----|

7 – Passage à la nomenclature comptable M57 et expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) - convention entre l'Etat et la Commune sur les conditions et modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU

Une convention entre l'Etat et la collectivité, doit être signée sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'OPTER pour la nomenclature M57 développée** pour tous les budgets de la Commune (Mairie, Caisse des Ecoles, Lotissement Le Cormier, Lotissement Geneviève Vignes, Médiathèque) au 1^{er} janvier 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre l'Etat et la commune d'Usson du Poitou.

8 – Avis sur la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) entre la Commune et la CCVG

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se positionner pour une répartition libre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la répartition libre proposée par le Conseil communautaire du 23 septembre 2021.

9 – CCVG : Avis sur le rapport d'activité 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2020 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

➤ **APPROUVE** le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

10 – SORÉGIES : convention de Mécénat dans le cadre de la pose et dépose des illuminations de Noël

Pour valoriser cette opération d'intérêt général à vocation culturelle, SOREGIES propose de signer une convention de mécénat avec la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de mécénat conclue avec SOREGIES ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.